

Alors que les pois attendent d'être moissonnés (toutes 1ères moissons fin mai – début juin stoppées par la pluie) et que les féveroles terminent tranquillement leur cycle (graines et gousses vertes à début maturité) ; Il faut désormais porter attention aux légumineuses de printemps. Zoom sur le pois chiche.

En floraison mais stades étalés de début floraison à formation des graines : vigilance ascochyte



La principale maladie qui peut impacter fortement le pois chiche est l'ascochyte, transmise en majorité par les semences.

Cette année elle est pour l'instant discrète et a peut-être été stoppée par le temps sec de début de cycle.

Toutefois, avec le retour des pluies fréquentes et un temps frais prolongé = risque ascochyte moyen à moyen+ (selon historique pois chiche notamment) : **la surveillance de vos parcelles et du BSV est indispensable jusqu'à fin floraison.**



Gestion de l'héliothis ou noctuelle de la tomate



Cette larve de papillon de nuit dévore les grains en formation et peut localement causer de gros dégâts. Un peu comme pour la pyrale du maïs, le suivi du ravageur passe par le piégeage des papillons mâles (phéromones) afin de détecter le risque en amont. Un réseau de piégeage régional est organisé dans le cadre du BSV.



A ce jour sur le piège tarnais (secteur vauréen) et à l'échelle du réseau BSV, peu de papillons sont piégés (6 en moyenne) donc pas de déclenchement de traitement à prévoir à court terme. Maintenir la surveillance pendant toute la phase de risque actuelle d'apparition et développement des gousses.

A noter que si une intervention est déclenchée à moyen terme, les produits de biocontrôles comme DIPEL DF ou HELICOVEX montrent des efficacités tout à fait acceptables.

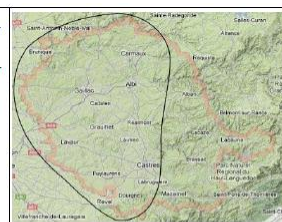


Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)



Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Bulletin rédigé par

Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr
Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgeois@tarn.chambagri.fr
Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG



La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

NOM COMMERCIAL	MATIERES ACTIVES	DOSE HOMOLOGUEE	NB APPLI /AN	ZNT aquatiqu	ZNT riverains	DVP	DRE	DAR
DIPEL DF	Bacillus Thuringiensis	1	8	5m			6h	3j
HELICOVEX	nucléopolyhédrovirus d'Helicoverpa armigera 520g/l	0.2	12	5m			6h	1j